



# la CGT trésor Corse du Sud

## CAP DU 16 SEPTEMBRE 2008 : RECOURS EN NOTATION CATEGORIE C

La CAP de ce jour portait sur les recours de notation 2008 activité 2007.

**16 agents avaient formulé un recours** ce qui représente un chiffre très nettement supérieur aux années précédentes.

La Direction nous a communiqué les éléments concernant cette campagne de notation pour le Département.

97 mois devaient être répartis de la façon suivante entre les 100 agents pouvant consommer sur un effectif de 110 agents notés :

21 agents ont obtenu +0.06 (soit 3 mois d'avancement)

32 agents ont obtenu +0.02 (soit 1 mois d'avancement)

Reste la réserve disponible pour les recours soit 2 fois +0.02 (2 x 1 mois d'avancement)

Aucun agent n'a été sanctionné par une note négative ou d'alerte.

En préambule la CGT a souligné que tous les dossiers des agents ayant formulé un recours devaient être accompagnés par un rapport du chef de service destiné à répondre au recours formulé par l'agent.

Nous avons pu constater que certains dossiers ne contenaient pas de rapport au sens littéral du terme mais faisaient seulement référence à l'instruction pour justifier la note proposée, ce que nous trouvons dommageable à l'examen du dossier de l'agent.

**La CGT a également dénoncé l'insuffisance de la réserve eu égard au nombre de recours à satisfaire.**

L'administration ayant constitué une réserve de 2 mois, est exclue de fait, toute possibilité de donner une suite favorable en CAP Locale à des demandes d'attribution de la note maximale +0.06.

L'administration s'est étonnée du nombre de recours introduits cette année et de l'importance attachée par les agents à la note de +0.06.

**Pour la CGT, ce n'est pas tant l'attachement à la note, mais celle-ci constituant un des critères de sélection pour l'établissement des tableaux d'avancement et listes d'aptitude, l'agent bénéficiant d'un et a fortiori plusieurs 0,06 a de plus grandes chances d'être promu ! et c'est bien ce que les agents ont compris.**

Bien que la Direction ait fait son possible pour tenter de convaincre les représentants du personnel du bien fondé et de l'équité de ce système de notation, en se retranchant derrière « la rotation positive », pour expliquer que les bonifications de 0,06 et 0,02 doivent tourner d'une année sur l'autre et d'un agent à l'autre dans un même poste ou service, force est de constater d'une part que cette rotation positive n'est pas toujours appliquée, et que dans tous les cas le contingentement de mois conduit à pénaliser des agents dont les qualités professionnelles ont été reconnues.

Ce contingentement insuffisant est d'ailleurs évoqué par plusieurs notateurs de 1<sup>er</sup> degré eux-mêmes dans leurs rapports.

Nous trouvons également anormal que la note de +0.01 (note dite d'encouragement) soit attribuée 3 années de suite à un même agent.

## **EXAMEN DES RECOURS**

**Les représentants CGT sont intervenus sur tous les dossiers afin de défendre au mieux les intérêts des agents et remplir le mandat pour lequel ils ont été élus.**

- 2 agents ont obtenu satisfaction concernant la révision de leur note à + 0.02

La parité administrative et la parité syndicale CGT et FO ont voté POUR

- 2 agents ont également obtenu suite à erreur du notateur de 1<sup>er</sup> degré, la correction de leur tableau synoptique.

- Les autres demandes de recours n'ont pas obtenu satisfaction .

La parité syndicale CGT et FO a donc voté CONTRE le maintien de la note initiale.

**La CGT invite tous les agents dont la demande de recours n'a pu aboutir en CAP locale, à engager un recours en CAP Centrale, dans le délai de 2 mois après notification de la décision de la CAP par l'administration.**

Elues en CAP locale :

Cathy PAOLINI (TG service Epargne Gestion)

Marie-Antoinette BERETTI (DI)